

Communiqué
4^{ème} séminaire de FRATEL, Yaoundé 12 et 13 avril 2007-04-13
**« La régulation des réseaux de nouvelles génération :
nouveaux services, qualité et protection des consommateurs »**

Yaoundé, le 13 avril 2007

Le 4^{ème} Séminaire de FRATEL a réuni les membres du réseau francophone de la régulation des télécommunications, régulateurs, et des acteurs du secteur des télécommunications (98 participants), à l'invitation de l'Agence de Régulation des Télécommunications du Cameroun, à Yaoundé, les 12 et 13 avril 2007, afin de partager les expériences sur «La régulation des réseaux de nouvelle génération (RNG) : nouveaux services, qualité et protection des consommateurs ».

Le ministre d'Etat M. Bello Boubo Maigari, après avoir rappelé « *l'intérêt que le Cameroun accorde à la promotion du partage d'expérience à travers une coopération mutuellement bénéfique entre les membres de FRATEL* » a ouvert le séminaire dont le thème, a-t-il estimé, « *s'inscrit résolument en droite ligne des préoccupations actuelles des régulateurs de tous les pays, à l'heure où la migration, vers ces réseaux pour les opérateurs paraît inéluctable et où seules restent ouvertes les questions de calendrier et de modes d'évolution* ». Le Président de FRATEL, Mr Furrer, a de son côté insisté sur l'aspect politique du développement des réseaux, et sur la chance « *d'assurer les meilleurs services aux meilleurs prix* » sans ignorer les problèmes que posent les RNG.

Une première matinée, présidée par Mme Tairou de l'ARTP du Sénégal, a permis aux participants, à travers les présentations de cinq opérateurs et équipementiers et du Pr Tonyé de l'ENSP du Cameroun, de cerner les évolutions technologiques, leur intérêt pour le consommateur et la réduction de la fracture numérique, et de dégager les enjeux pour la régulation des télécommunications, au bénéfice du consommateur. L'intégration de réseaux totalement IP, quelles que soient les technologies (WIMAX, IMT2000, ADSL...) et quelles que soient les applications (fixes, nomades ou mobiles), nécessite en particulier des efforts autour de trois axes sur lesquels les intervenants se sont retrouvés : la normalisation, la neutralité technologique dans la régulation afin de permettre une transition sans heurt vers les prochains réseaux, et le suivi de la qualité de service.

Présidée par M. Haman Aboubakar de l'ART du Cameroun et composée de deux représentants de régulateurs, l'OFCOM Suisse et le CRT du Mali, de l'opérateur France Telecom et du Cabinet d'avocats Eric Vève et Associés, la deuxième table ronde a suscité un vif débat sur les actions de régulation symétrique envisagées par les régulateurs pour accompagner la migration vers les RNG, notamment les divers régimes d'autorisation possible. Différentes voies de régulation ont été explorées : de l'interdiction de la VOIP à son accompagnement par un régime de licences simplifié et neutre et la mise en œuvre d'un plan de numérotation adapté, ou d'obligations générales comme l'acheminement des appels d'urgence. Prenant en compte des situations de départ diverses, qui justifient des mesures différentes, ces pistes cherchent à répondre aux questions posées avec une nouvelle acuité par les RNG : accompagner le développement des réseaux pour développer l'accès des régions rurales, assurer la qualité de service pour le consommateur et la sécurité des réseaux, lutter contre la cybercriminalité...

Le Pr Tonyé, de l'ENSP du Cameroun, l'ANRT marocaine et l'ARTAC, intervenants de la troisième table ronde, présidée par M. Nicolas Curien de l'ARCEP, se sont penchés sur la manière dont la régulation des opérateurs dominants est modifiée par le passage aux RNG. Le passage aux RNG diminue les barrières à l'entrée et devrait permettre la pénétration plus facile pour de nouveaux acteurs sur le marché, les investissements nécessaires pour développer une offre étant plus faibles que pour les réseaux traditionnels. Si la régulation symétrique semble devenir plus cruciale que la régulation asymétrique, cette dernière dépend de la situation de départ et de l'intensité concurrentielle, mais aussi des domaines examinés : problème de la répliquabilité des services, d'interconnexion en IP et de tarification... Avec les RNG, le marché devient, un marché biface, l'opérateur se retrouvant entre les consommateurs/clients et les fournisseurs de contenus et services. Cette nouvelle dimension se traduira ainsi sur les modèles de tarification et d'interconnexion.

L'ensemble des présentations sont disponibles sur le site de FRATEL :

<http://www.fratel.org>